

**DESCRIPTION DE FONCTIONS DU POSTE  
DE PROTECTEUR UNIVERSITAIRE**

---

**Adopté le 13 novembre 2017.**

## Description de fonctions

Titre du poste :	Protecteur universitaire
Unité administrative :	Bureau de la prévention et du traitement des plaintes
Supérieur hiérarchique :	Conseil d'administration de l'UQTR

### Sommaire

Sous l'autorité immédiate du conseil d'administration, le protecteur universitaire a pour mandat d'assumer la mise en place, l'organisation et l'administration du Bureau de prévention et de traitement des plaintes et de voir à son bon fonctionnement. Il est responsable de recevoir et de traiter, conformément aux dispositions de la loi, de la Politique de prévention et de traitement des plaintes et de tout autre document normatif de l'UQTR les plaintes suivantes :

- i. Les plaintes de tout membre de la communauté universitaire, candidat à l'admission ou usager des services de l'UQTR qui, après avoir épuisé les recours à l'interne à sa disposition, s'estime lésé dans ses droits ou qui croit avoir été traité injustement dans ses relations avec l'UQTR;
- ii. Les plaintes en vertu de la Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité à l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- iii. Tout autre type de plainte dont le traitement lui est confié en vertu d'un document normatif de l'UQTR dont celles en lien avec la divulgation d'actes répréhensibles au sens de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (Loi 34, 2016).

Dans le cadre de son mandat, le protecteur universitaire détient un pouvoir de recommandation et agit de manière impartiale, neutre et indépendante. Il rend compte de ses activités au conseil d'administration de l'Université et à toute autre instance ou personne désignée par une loi, un règlement ou une politique.

### Principales responsabilités

Plus spécifiquement, le protecteur universitaire a les responsabilités suivantes :

- Effectuer la gestion des plaintes:
  - Recevoir et analyser la recevabilité et le bien-fondé des plaintes qui lui sont soumises;
  - Déterminer et mettre en œuvre les procédures d'enquête, s'il y a lieu;
  - Produire les rapports visant à communiquer aux intéressés ses recommandations;
- Conseiller le conseil d'administration, à sa demande, relativement à toute question portant sur la planification et la mise en œuvre d'activités d'information, de sensibilisation et de prévention en matière de violence à caractère sexuel, de harcèlement, de discrimination, d'incivilité et sur toute autre matière relevant de sa compétence;

- Enquêter et produire des rapports, à la demande du conseil d'administration, sur des opinions ou des propositions d'aménagements ou de modifications à apporter aux documents normatifs, mécanismes, processus ou pratiques de l'UQTR;
- Agir à titre de médiateur dans les conflits entre personnes ou entre groupes;
- Gérer les ressources humaines et financières sous sa responsabilité;
- Faire rapport annuellement au conseil d'administration.

### **Exigences**

- Cinq (5) ans d'expérience pertinente à la fonction, notamment en résolution de conflits, en prévention et traitement de plaintes ainsi qu'en conciliation ou médiation;
- Être membre d'un ordre professionnel pertinent;
- Bonne connaissance des lois régissant le harcèlement psychologique, le harcèlement sexuel, la discrimination, la divulgation d'actes répréhensibles ainsi que les enjeux sous-jacents;
- Connaissance du milieu universitaire;
- Capacité de travailler en équipe et en collaboration avec des intervenants de différents milieux et de différentes approches;
- Habiletés relationnelles dont l'écoute active, l'empathie et la discrétion;
- Capacité d'analyse;
- Sens du jugement, de l'éthique et intégrité;
- Capacité d'influence;
- Capacité de communication orale et écrite;
- Une bonne connaissance de l'anglais sera considérée comme un atout.

### **Autres**

- La durée du mandat est de 7 ans. Le mandat est non renouvelable;
- Le titulaire est un membre du personnel qui ne fait partie d'aucun syndicat ou association d'employés, ni d'aucun comité de l'UQTR;
- Le titulaire ne doit pas avoir été à l'emploi de l'UQTR au cours des cinq années précédentes au présent affichage;
- Le titulaire est à mandat à temps plein en exclusivité de services avec l'UQTR;
- Le titulaire ne peut exercer aucune autre fonction ou poursuivre ses études au sein de l'UQTR.

### **Salaire**

Cadre catégorie 3 : 78 949 \$ à 116 847 \$